Organisation panaméricaine de la Santé
Organisation mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES Amériques

29e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINE

69e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2017

Point 8.7-K de l'ordre du jour provisoire

CSP29/INF/7
4 août 2017
Original : espagnol

K. LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ AUX AMÉRIQUES : RAPPORT D'AVANCEMENT

Antécédents

1. Le présent document vise à informer les Organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) des avancées réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution CD52.R15 (2013) *(1)* intitulée : *La coopération pour le développement en matière de santé aux Amériques*, rattachée au document de politique CD52/11 (2013) *(2)*. Ce document établit que : « Le but de cette politique est de renforcer la coopération entre les pays et les partenariats horizontaux entre les régions et au sein de celles-ci, ce pour échanger de manière dynamique des solutions dans le domaine sanitaire qui traitent de manière efficace et durable les problèmes communs de santé, en particulier dans les domaines prioritaires comme l'accès universel aux soins médicaux et les déterminants sociaux de la santé. La coopération entre pays et les partenariats horizontaux peuvent aussi servir à traiter les questions d'équité et les asymétries à l'intérieur des pays et entre ceux-ci. Les solutions mises en commun et les échanges doivent être fondés de plus en plus sur des preuves scientifiques pour renforcer l'application d'une approche scientifique quant à ces modalités de coopération ».

2. La résolution CD52.R15 demande à la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain (le Bureau) « de présenter au Conseil directeur ou à la Conférence sanitaire panaméricaine des évaluations périodiques portant sur la mise en œuvre et l'impact de la politique sur la coopération, tout particulièrement celle qui comporte une mobilisation de ressources pour l'Organisation pour le développement en matière de santé aux Amériques dans le but de mettre l'accent sur les éventuels défis à relever et les facteurs de réussite susceptibles de contribuer à perfectionner davantage la politique, ce à partir de la 29e Conférence sanitaire panaméricaine ».

Mise à jour sur les progrès réalisés

3. Pour donner suite au mandat émis dans la résolution et au document de politique traitant de la coopération pour le développement de la santé aux Amériques, il a été mené

une évaluation qualitative du programme de coopération technique entre pays (TCC selon le sigle anglais), laquelle fournit une description détaillée des opportunités et des défis qui se présentent, ainsi que les mesures adoptées par l'Organisation en appui à la coopération entre les pays pour le développement en matière de santé.

4. Des consultations ont été menées avec les États Membres (au Panama en 2015 et en République dominicaine en 2016), qui ont principalement traité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, en vue de promouvoir la coopération entre les pays et tirer avantage des pratiques optimales existantes.

5. Pour ce qui est de la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, plusieurs rapports soumis par le Secrétaire général des Nations unies à l'Assemblée générale en 2015 et 2016 ont reconnu que l'OPS est un partenaire essentiel pour le développement de la politique et le dialogue afférent à ce domaine *(3, 4)*.

6. En vue d'incorporer les directives énoncées dans le document de politique au nombre des activités habituelles de l'Organisation, la pratique de la coopération entre pays est en voie d'institutionnalisation au moyen de la planification et l'identification de débouchés de coopération dans le plan de travail biennal 2016-2017. La coopération entre pays pour le développement de la santé a également été incluse dans le plan de travail biennal 2018-2019.

7. L'OPS a également convoqué divers acteurs au niveau régional, au nombre desquels figurent les institutions des Nations unies, les institutions de coopération internationale et les mécanismes d'intégration régionale entre autres, en vue de promouvoir le dialogue et inclure toutes les parties intéressées aux initiatives de coopération entre pays. De même, l'OPS est en train de négocier des accords officiels de coopération avec des entités comme le MERCOSUR, l'UNASUR et le Secrétariat général ibéroaméricain (SEGIB). Les progrès du Système mésoaméricain de santé publique qui travaille au niveau de la sous-région d'Amérique centrale et ses dix États Membres sont également salués.[1]

8. En réponse aux requêtes émanées des États Membres, l'OPS a mis sur pied le Programme de renforcement de la coopération pour le développement de la santé aux Amériques, conjointement avec le Centre des relations internationales de FIOCRUZ (CRIS/FIOCRUZ), le Centre collaborateur de l'OPS/OMS pour la santé mondiale et la coopération Sud-Sud, en vue de renforcer les capacités des bureaux de relations internationales. Ce programme de formation, auquel des représentants de 33 États Membres ont participé, a inclus deux rencontres présentielles, des séances virtuelles et un travail à l'aide de tuteurs sur des questions concernant notamment la diplomatie et la coopération dans le domaine de la santé, les défis en matière de santé qui se posent à l'heure actuelle, la gouvernance mondiale de la santé, la santé dans les processus

[1] Pour de plus amples renseignements, se reporter au document CSP29/INF/8/C - Organisations infrarégionales.

d'intégration régionale et infrarégionale et la santé comme sujet de politique extérieure dans la Région.

9. L'OPS s'est consacrée à la production d'information et de documentation sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, particulièrement à travers le rapport intitulé *La Cooperación Sur-Sur y triangular en el sector de la salud en Iberoamérica*[2] [La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le secteur de la santé en Ibéroamérique], publié conjointement avec le Secrétariat général ibéroaméricain.

10. De même, le Bureau et les bureaux des représentants de l'OMS/OPS ont réalisé un travail de compilation d'informations sur les initiatives de coopération entre pays auxquelles l'OPS a directement pris part. Ainsi, entre 2014 et 2016, 51 initiatives ont été recensées et classées comme étant « achevées » et « en cours d'achèvement », en plus de 34 initiatives qui se trouvent en cours de « développement ». Concernant les initiatives classées comme « achevées » et « en cours d'achèvement », il convient de souligner ce qui suit :

a) La sous-région de l'Amérique du Sud compte pour 39 % des initiatives tandis que l'Amérique centrale et la Caraïbe représentent 29 % et 25 %, respectivement, des initiatives. Les 7 % restants correspondent à la sous-région de l'Amérique du Nord et à des initiatives lancées avec d'autres régions de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

b) Tous les États Membres de l'OPS ont pris part à des initiatives de coopération entre pays, soit sous forme de participation directe, soit par le biais de mécanismes d'intégration régionale, particulièrement dans la Caraïbe à travers la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Agence de santé publique des Caraïbes (CARPHA).

c) Une grande partie des initiatives (46 %) contient une composante liée à la catégorie 4 (Systèmes de santé) du Plan stratégique de l'OPS, suivie par des initiatives liées à la catégorie 1 (Maladies transmissibles, 21 %) et à la catégorie 2 (Maladies non transmissibles et facteurs de risque, 14 %).

d) En relation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la grande majorité des initiatives est liée à l'objectif 3 (« Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge »), surtout la cible 3.8 (« Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ») *(5)*.

[2] Ce document est disponible en espagnol sur : http://iris.paho.org/xmlui/bitstream/handle/123456789/34005/9789275319451-spa.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

Mesure à prendre pour améliorer la situation

11. Afin de continuer d'avancer vers l'exécution du mandat confié par les Organes directeurs et les États Membres, le Bureau doit continuer à élaborer les programmes de renforcement des capacités, à travers la mise en place de communautés de pratique virtuelles, tant avec les États Membres qu'avec leurs partenaires stratégiques, ainsi qu'à l'intérieur de l'Organisation, l'intention étant d'institutionnaliser cette approche et d'être mieux à même de relever les différents défis qui se posent pour la coopération entre pays.

12. L'Organisation continuera d'œuvrer étroitement avec les institutions de coopération internationale, les mécanismes d'intégration régionale et les autres partenaires en vue de la promotion de la coopération entre les pays pour le développement de la santé.

13. Le Bureau poursuivra ses efforts de dissémination des pratiques optimales et des enseignements tirés en matière de coopération entre pays et veillera à la continuité des actions d'enregistrement, de documentation et d'analyse de la coopération entre pays ainsi que de leur impact sur le développement de la santé.[3]

14. Dans le but de continuer à épauler la coopération entre pays pour le développement en matière de santé, et prenant en considération les opportunités et les défis générés par ce genre de coopération, le Bureau a mis sur pied un mécanisme de financement de projets de coopération entre pays, assorti de guides de procédure, de modèles de projet et de méthodologie d'évaluation. Ce mécanisme fait l'objet d'une vulgarisation à l'intention des États Membres et des partenaires stratégiques.

15. La coopération entre les pays continuera d'être soutenue dans les domaines thématiques transversaux (genre, équité, droits de l'homme et ethnicité), ainsi qu'avec les pays clés (Bolivie, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Nicaragua, Paraguay et Suriname) et les populations vulnérables (telles que les enfants, les adolescents et les femmes).

16. Dans le but d'améliorer la mise en œuvre de la coopération entre les pays, il sera souhaitable d'élaborer les outils de systématisation et de mettre en œuvre un cadre de suivi et d'évaluation pour déterminer l'impact de ce type de coopération.

17. En vue d'informer les Organes directeurs de l'OPS sur la mise en œuvre des mandats émis dans la résolution CD52.R15, des rapports d'activité seront soumis tous les deux ans.

[3] Pour plus d'informations, visitez le lien suivant: http://www.paho.org/cchd.

Mesure à prendre par la Conférence sanitaire panaméricaine

18. La Conférence est invitée à prendre note du rapport et à formuler des commentaires et des recommandations pour faire avancer la promotion de la coopération entre pays pour le développement en matière de santé aux Amériques.

Références

1. Organisation panaméricaine de la Santé. La coopération pour le développement en matière de santé aux Amériques [Internet]. 52e Conseil directeur de l'OPS, 65e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 30 septembre au 4 octobre 2013 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2013 (résolution CD52.R15) [consulté le 29 mars 2017]. Disponible sur : http://www.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=23250&Itemid=270&lang=fr

2. Organisation panaméricaine de la Santé. La coopération pour le développement en matière de santé aux Amériques [Internet]. 52e Conseil directeur de l'OPS, 65e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 30 septembre au 4 octobre 2013; Washington, DC. Washington, DC: OPS ; 2013 (document CD52/11) [consulté le 29 mars 2017]. Disponible sur : http://www.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=22643&Itemid=270&lang=fr

3. Nations Unies. État de la coopération Sud-Sud. Rapport du Secrétaire général [Internet]. Soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ; 15 septembre 2015 ; New York, NY. New York : ONU ; 2015 (document A/70/344) [consulté le 8 mars 2017]. Disponible sur : https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/265/70/PDF/N1526570.pdf?OpenElement

4. Nations Unies. État de la coopération Sud-Sud. Rapport du Secrétaire général [Internet]. Soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ; 13 septembre 2016 ; New York, NY. New York : ONU ; 2016 (document A/71/208) [consulté le 8 mars 2017]. Disponible sur : http://undocs.org/fr/A/71/208

5. Nations Unies. Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 [Internet]. Soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ; 21 octobre 2015 ; New York, NY. New York : ONU ; 2015 (résolution A/RES/70/1) [consulté le 11 avril 2017]. Disponible sur : http://www.un.org/es/comun/docs/index.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/spanish/&Lang=F

- - -